

# **BORDEREAU RÉCAPITULATIF DES ENCAISSEMENTS PAR CARTE BANCAIRE**

Ces documents, accompagnés des facturettes correspondant aux transactions réalisées, sont adressés au comptable du service des impôts des entreprises qui a procédé à la remise des timbres au débitant.

Dans le cas où le débitant n'a pas encore reçu de relevé commerçant du Centre de traitement carte bancaire, il joint un double du ticket message de télécollecte.

